

PARTIE III : MISE EN ŒUVRE

7. MESURES D'AMENAGEMENT

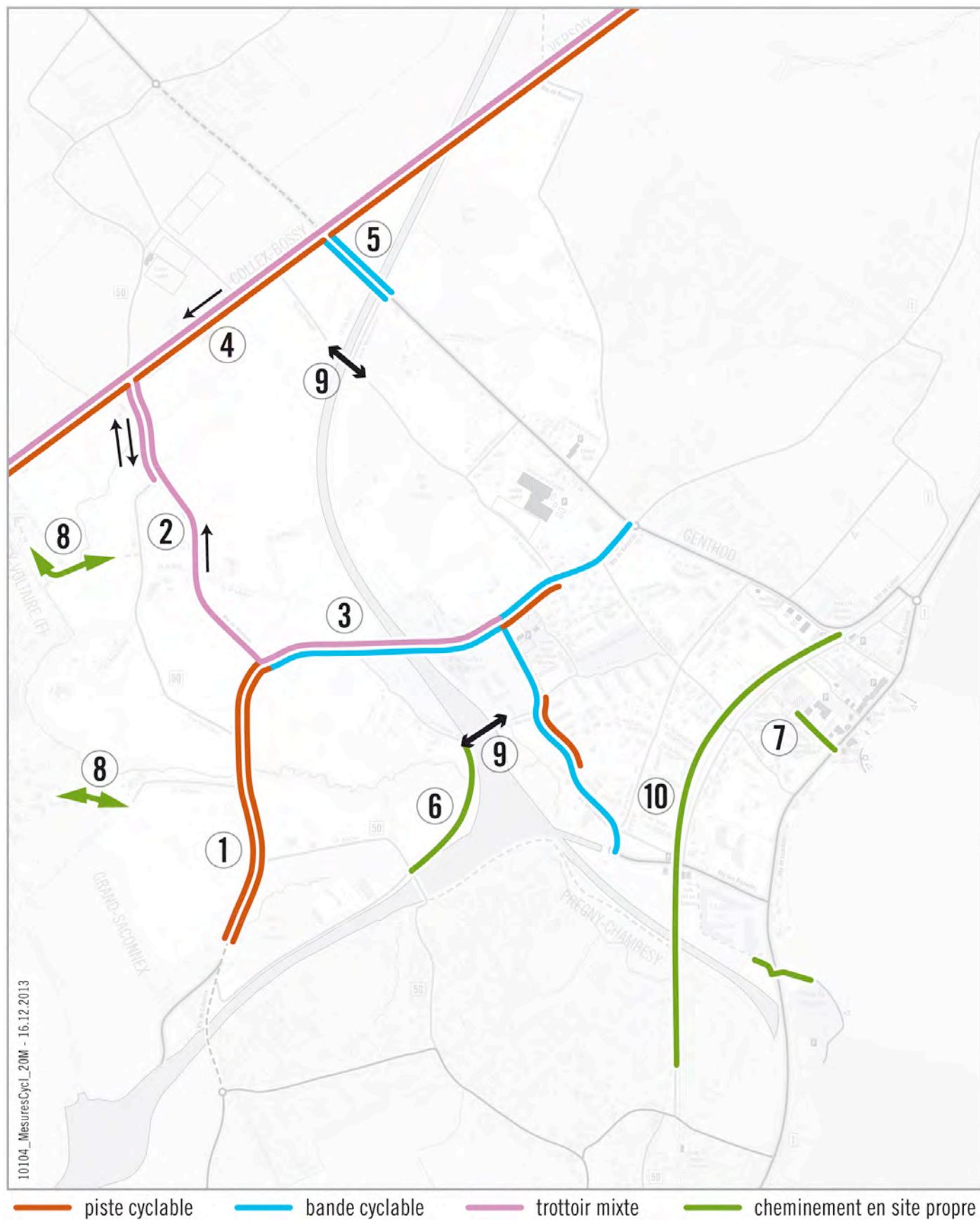
Compte tenu des principaux enjeux identifiés à Bellevue, les fiches de mesures sont établies pour les axes de circulation qui posent problème (routes du réseau primaire et secondaire), par secteurs dans certains cas (le village, Le Gobé) ou selon une thématique spécifique (liaisons transfrontalières, franchissement de l'autoroute).

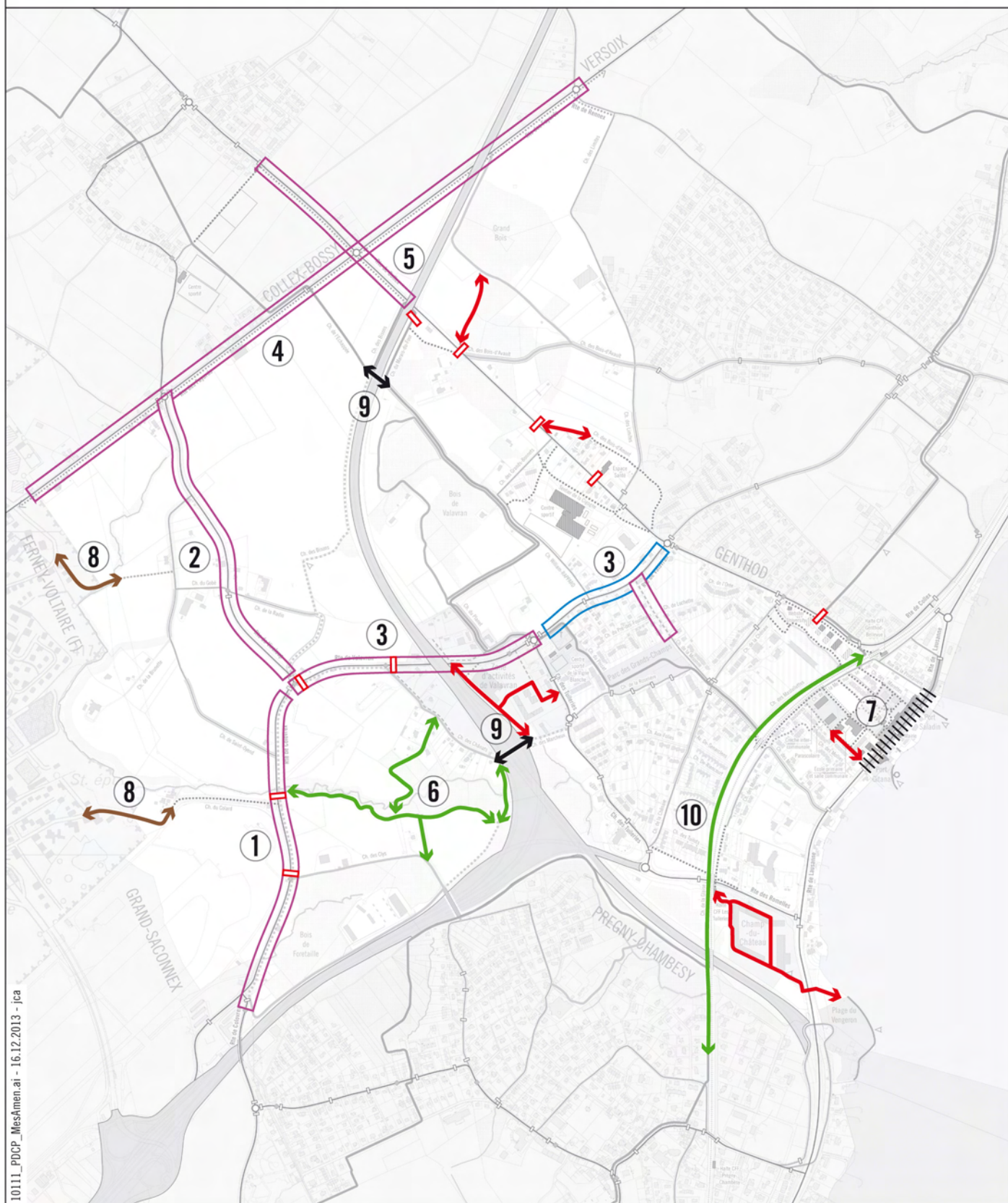
Chaque fiche de mesures comporte les mêmes informations, soit :

- > Contexte et diagnostic
- > Principes et mesures d'aménagement
- > Mise en œuvre (instances concernées, coordination, foncier, responsable de la mise en œuvre, horizon de réalisation, estimation des coûts)

Les fiches de mesures numérotées de 1 à 10 sont les suivantes :

- 1 **La route de Colovrex**
- 2 **La route de Vireloup**
- 3 **La route de Valavran**
- 4 **La route des Fayards**
- 5 **La route de Collex**
- 6 **La promenade du Gobé**
- 7 **Le village**
- 8 **Les liaisons transfrontalières**
- 9 **Le franchissement de l'autoroute**
- 10 **Le chemin de la Glaise**





10111_PDCP_MesAmen.ai - 16.12.2013 - jca

- Amélioration de la sécurité et du confort des piétons
- Nouveau cheminement le long des axes routiers
- Aménagement de chemins de promenade
- Nouvelle liaison à créer
- Liaison transfrontalière à aménager

- Nouveau franchissement de l'autoroute
- Réaménagement de l'espace-rue du village
- Nouvelle traversée de chaussée
- N° de fiche de mesures

Route de Colovrex

Décembre 2013

Contexte et diagnostic

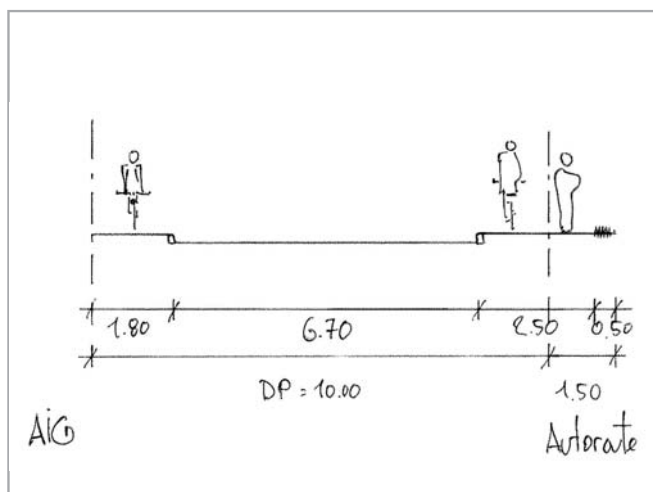
- > La route de Colovrex est un axe routier à orientation trafic (chaussée d'environ 7.00 m de large), qui fait partie du réseau primaire selon le PDRR 2011-2014.
- > Elle appartient au domaine public communal (emprise moyenne d'environ 10.00 m de large).
- > Il n'y a aucun aménagement pour les piétons et les cyclistes, la sécurité n'est pas assurée.
- > Eclairage ponctuel, long tronçon sans lumière.
- > Selon PDMD, réseau de maillage à équiper en priorité 1.
- > Partiellement itinéraire SuisseMobile n° 50.



Situation

Principes et mesures d'aménagement

- 1 Aménagement d'un trottoir mixte piétons/vélos (2.50 m) à l'est de la route (côté autoroute), entre le chemin du Bois-Brûlé et la route de Valavran (servitudes à négocier).
- 2 Aménagement d'une piste cyclable (1.80 m) à l'ouest de la route (côté aéroport) entre la route de Valavran et le chemin du Bois-Brûlé (avec surlargeur à l'arrêt de bus).
- 3 Aménagement de traversées de chaussée à proximité des chemins de Saint-Oyend et du Colard et à la hauteur de l'arrêt de bus du chemin des Clys.
- 4 Eclairage de la route à évaluer.
- 5 Réseau primaire à transférer au DP cantonal.



Coupe de principe - mesures n° 1 et 2

Mise en œuvre

Instances concernées

- > CA, Commissions du CM
- > Canton : DETA (DGM, DGA, DGNP), DALE (OU)
- > TPG, Aéroport AIG

Coordination

- > Etude CERA (rapport technique septembre 2009)
- > Fiches n° 2 - Vireloup et n° 6 - Gobé
- > Projet de la route des Nations, intersection Bois-Brûlé
- > Accès à la zone d'activités de Valavran

Foncier

- > DP communal et parcelles privées (Etat Ge)

Responsable

- > Canton et commune de Bellevue

Type de mesure

- > Etude, aménagement, emprise foncière

Horizon de réalisation

- > 1, 2, 3, 4, 5 - court terme

Longueur du tronçon et coût approximatif

- > 900 m environ, coût évalué à 2,2 mio TTC



Route de Colovrex

Route de Vireloup

Décembre 2013

Contexte et diagnostic

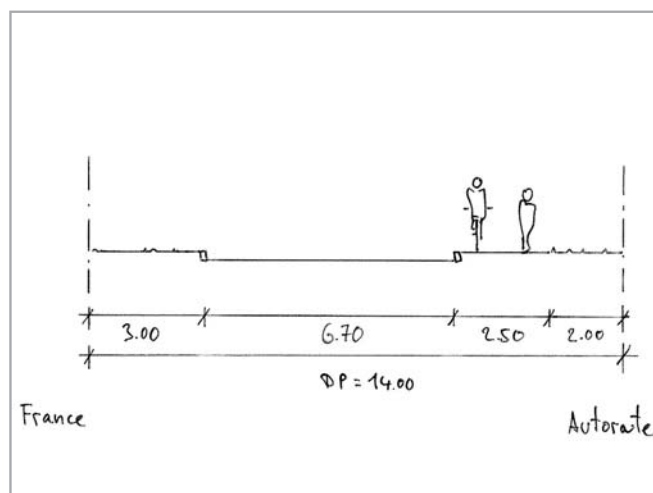
- > La route de Vireloup est un axe routier à orientation trafic (chaussée d'environ 6.50 m de large), qui fait partie du réseau primaire selon le PDRR 2011-2014.
- > Elle appartient au domaine public communal (emprise moyenne d'environ 14.00 m de large).
- > Il n'y a aucun aménagement pour les piétons ou les cyclistes, la sécurité n'est pas assurée, mais possibilité d'emprunter le chemin de Saint-Oyend.
- > Eclairage ponctuel, long tronçon sans lumière.
- > Selon PDMD, réseau de maillage à équiper en priorité 2.
- > Partiellement itinéraire SuisseMobile n° 50 (PDMD pr. 1).



Situation

Principes et mesures d'aménagement

- 1 Aménagement d'un trottoir mixte piétons/vélos (2.50 m) à l'est de la route (côté autoroute) entre la route de Valavran et la route des Fayards.
- 2 Aménagement d'un trottoir mixte piétons/vélos (3.00 m) avec piste cyclable bidirectionnelle à l'ouest de la route (côté France) entre la route des Fayards et le chemin de Saint-Oyend.
- 3 Prise en compte des continuités piétonnes et cyclables à la hauteur du giratoire de la route des Fayards.
- 4 Réseau primaire à transférer au DP cantonal.



Coupe de principe - mesure n° 1

Mise en œuvre

Instances concernées

- > CA, Commissions du CM
- > Canton : DETA (DGM), DALE (OU)
- > TPG

Coordination

- > Projet de renaturation du Marquet
- > Fiches n° 1 - Colovrex et n° 3 - Valavran
- > Aménagement de la route des Fayards (DP cantonal)
- > Voie verte d'agglomération (intention selon PDcant 2030)

Foncier

- > DP communal

Responsable

- > Canton et commune de Bellevue

Type de mesure

- > Etude, aménagement

Horizon de réalisation

- > 1 - moyen terme 2, 3 - court terme

Longueur du tronçon et coût approximatif

- > 1 km environ, coût évalué à 1,3 mio TTC



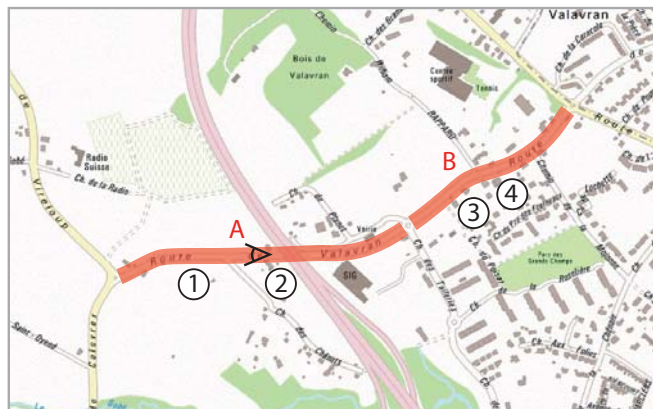
Route de Vireloup

Route de Valavran

Décembre 2013

Contexte et diagnostic

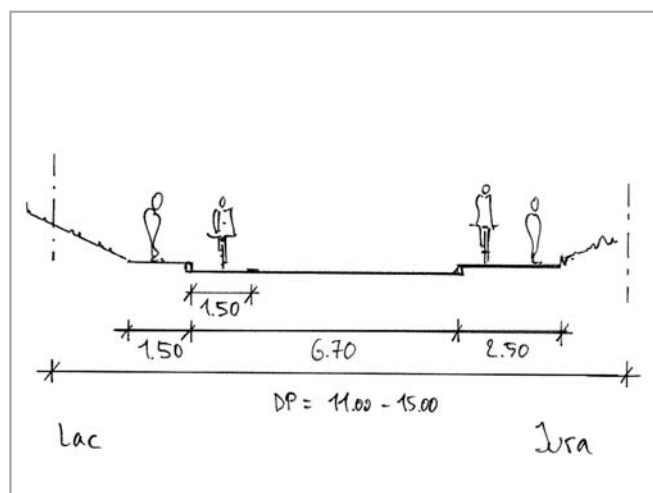
- > La route de Valavran est un axe routier à orientation trafic, qui fait partie du réseau secondaire selon le PDRR 2011-2014, et appartient au domaine public communal.
- > Elle se caractérise par 2 tronçons distincts :
 - A. Vireloup - Tuileries (chaussée de 7.00 m, DP entre 11.00 et 15.00 m), sans aménagement piéton/vélo,
 - B. Tuileries - Collex (chaussée de 6.00 m, DP de 8.00 m), pas d'aménagement cyclable, trottoir côté lac, parfois très étroit.
- > Selon PDMD, réseau de maillage à équiper en priorité 1.



Situation

Principes et mesures d'aménagement

- 1 Tronçon A - aménagement d'un trottoir (1.50 m) côté lac avec bandes cyclables bilatérales sur chaussée actuelle.
- 2 Tronçon A - à terme, réaliser un trottoir mixte piétons/vélos (2.50 m) côté Jura.
- 3 Tronçon B - élargissement du trottoir (minimum 1.50 m) et aménagement d'une bande cyclable côté lac.
- 4 Tronçon B - selon les opportunités, négocier une cession au DP côté lac au profit des piétons et des vélos.



Coupe de principe - mesure n° 2

Mise en œuvre

Instances concernées

- > CA, Commissions du CM
- > Canton : DETA (DGM, DGEau)
- > TPG

Coordination

- > Etude CERA (rapport technique septembre 2009)
- > Fiches n° 1 - Colovrex et n° 2 - Vireloup
- > Projet de zone d'activités de Valavran (PDZI n° 29'747)

Foncier

- > DP communal

Responsable

- > Commune de Bellevue

Type de mesure

- > Etude, aménagement, emprise foncière (tronçon B)

Horizon de réalisation

- > 1 - court terme 2, 3 - moyen terme 4 - long terme

Longueur du tronçon et coût approximatif

- > Tronçon A - 700 m environ, 1 - coût évalué à 1 mio TTC



Route de Valavran (tronçon A)

Route des Fayards

Décembre 2013

Contexte et diagnostic

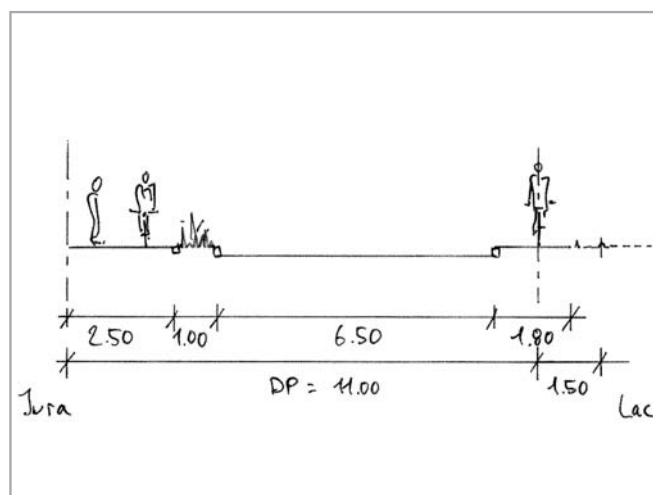
- > La route des Fayards est un axe routier à orientation trafic (chaussée d'environ 7.00 m de large), qui fait partie du réseau primaire selon le PDRR 2011-2014.
- > Elle appartient au domaine public cantonal RC34a (emprise moyenne d'environ 11.00 m de large).
- > Un cheminement pour piéton longe la route côté Jura.
- > Une traversée piétonne permet de relier le chemin venant de l'autoroute au hameau de Crest d'El.
- > Il n'y a pas d'aménagement cyclable sur tout l'axe.
- > Eventuel développement urbain côté lac à la hauteur du hameau de Crest d'El.
- > Selon PDMD, réseau de maillage à équiper en priorité 2.



Situation

Principes et mesures d'aménagement

- 1 Aménagement d'un trottoir mixte piétons/vélos (2.50 m) au nord de la route, côté Jura.
- 2 Aménagement d'une piste cyclable (1.80 m) au sud de la route, côté lac (servitudes à négocier).
- 3 A terme, aménagement d'un mail piéton/vélo (4.50 m) en relation avec une éventuelle urbanisation au sud.
- 4 Prise en compte des continuités piétonnes et cyclables dans les giratoires (itinéraire SuisseMobile Vireloup).



Coupe de principe - mesures n° 1 et 2

Mise en œuvre

Instances concernées

- > CA, Commissions du CM
- > Canton : DETA (DGM, DGA, DGNP, DGGC), DALE (OU)
- > Commune de Collex-Bossy

Coordination

- > Accord préalable de la DGGC (route cantonale)
- > Projet de renaturation du Marquet
- > Planification du développement urbain de Crest d'El
- > Fiches n° 2 - Vireloup et n° 5 Collex

Foncier

- > DP cantonal et parcelles privées

Responsable

- > Canton et communes de Bellevue et Collex-Bossy

Type de mesure

- > Etude, aménagement, emprise foncière

Horizon de réalisation

- > 1, 2 - moyen terme 3 - long terme

Longueur du tronçon et coût approximatif

- > 2 km environ, 2 - coût évalué à 2,5 mio TTC



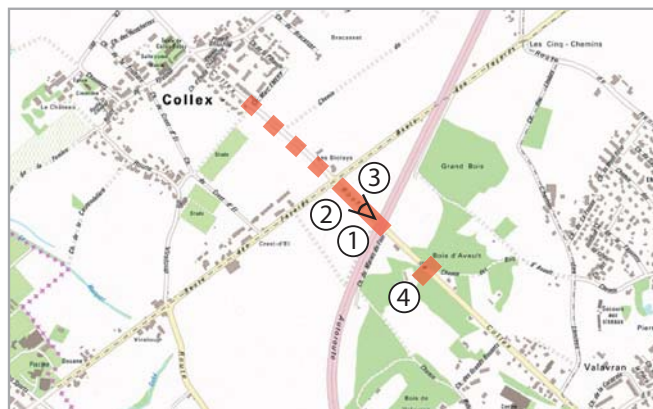
Route des Fayards (à la hauteur de Crest d'El)

Route de Collex

Décembre 2013

Contexte et diagnostic

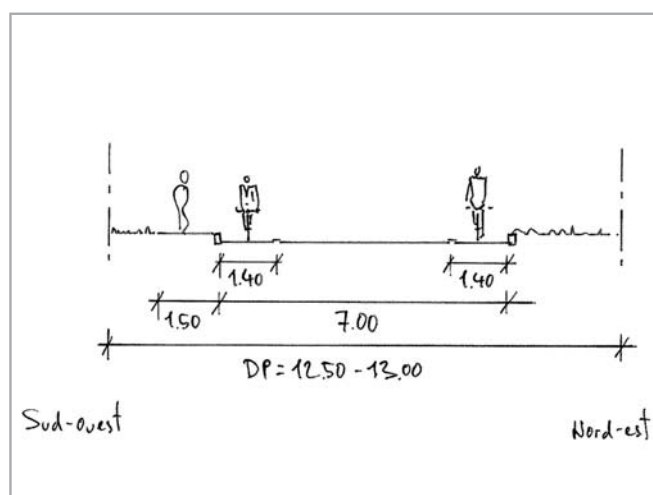
- > La route de Collex est un axe routier à orientation trafic (chaussée d'environ 7.00 m de large), qui fait partie du réseau secondaire selon le PDRR 2011-2014.
- > Elle appartient au domaine public cantonal (emprise d'environ 12.50 à 13.00 m de large, sous le pont 10.00 m).
- > L'aménagement d'un trottoir côté sud et le prolongement de la bande cyclable côté nord sont prévus par le canton.
- > Il n'y a aucun aménagement piéton/vélo entre le pont de l'autoroute et l'entrée du village de Collex.
- > Un itinéraire de randonnée pédestre emprunte le chemin du Marais-du-Four pour rejoindre le hameau de Crest d'El.
- > Selon PDMD, réseau de maillage à équiper en priorité 2.



Situation

Principes et mesures d'aménagement

- 1 Elargissement (2.00 m) du trottoir sous l'autoroute au sud-ouest (continuité piétons/vélos du cheminement en direction du hameau de Crest d'El).
- 2 Aménagement d'un trottoir (1.50 m) au sud-ouest de la route, à prolonger jusqu'au village de Collex.
- 3 Aménagement de bandes cyclables bilatérales, à prolonger jusqu'au village de Collex.
- 4 Aménagement d'une traversée piétonne à la hauteur du chemin des Bois-d'Avault.



Coupe de principe - mesure n° 2

Mise en œuvre

Instances concernées

- > CA, Commissions du CM
- > Canton : DETA (DGM, DGGC, DGNP)
- > Commune de Collex-Bossy

Coordination

- > Accord préalable de la DGGC (route cantonale)
- > Projet de trottoir (DGGC, plans n° 36 610 et 611)
- > Fiche n° 4 - Fayards

Foncier

- > DP cantonal et parcelles privées

Responsable

- > Canton et communes de Bellevue et Collex-Bossy

Type de mesure

- > Etude, aménagement

Horizon de réalisation

- > 1, 4 - court terme 2, 3 - moyen terme

Longueur du tronçon et coût approximatif

- > 250 m environ, 1, 2, 3, 4 - coût évalué à 0,4 mio TTC



Route de Collex (en direction du village de Collex)

Promenade du Gobé

Décembre 2013

Contexte et diagnostic

- > Une promenade le long du cordon boisé du Gobé (tronçon A, appelé chemin romantique) peut d'ores et déjà être empruntée, mais à bien plaisir.
- > Elle est en grande partie constituée d'un petit sentier à caractère spontané, longeant les champs cultivés.
- > Des continuités avec le chemin des Chânets pourraient être réalisées de manière à offrir de nouvelles liaisons et des parcours en boucle (tronçons B et C).

Principes et mesures d'aménagement

- 1 Tronçon A - aménagement et entretien d'un sentier (1.50 m) le long des champs cultivés en revêtement naturel perméable ; servitude de passage à négocier en accord avec les propriétaires et exploitants.
- 2 Tronçon B - réalisation d'un nouveau cheminement reliant le chemin des Clys au chemin des Chânets, passerelle à construire au-dessus du Gobé ; servitude de passage à négocier avec les propriétaires.
- 3 Tronçon C - réalisation d'un nouveau cheminement reliant la promenade au chemin des Chânets, passerelle à construire au-dessus du Gobé ; servitude de passage à négocier avec les propriétaires.

Mise en œuvre

Instances concernées

- > CA, Commissions du CM
- > Canton : DETA (DGA, DGNP, DGEau)

Coordination

- > Etude CERA (rapport technique septembre 2009)
- > Voie verte d'agglomération (intention selon PDCant 2030)
- > Fiches n° 1 - Colovrex et n° 9 - Autoroute

Foncier

- > Parcelles privées

Responsable

- > Commune de Bellevue

Type de mesure

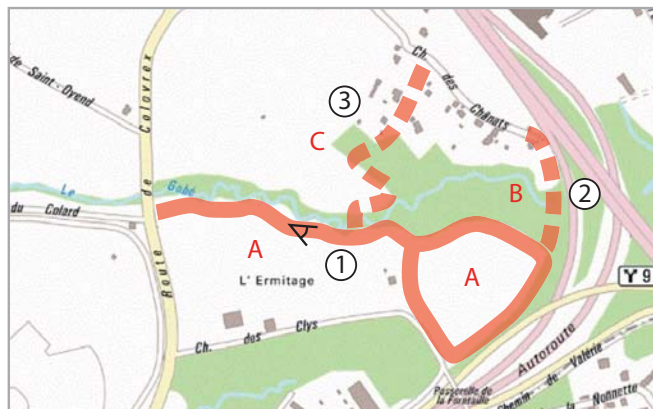
- > Etude, aménagement, servitudes

Horizon de réalisation

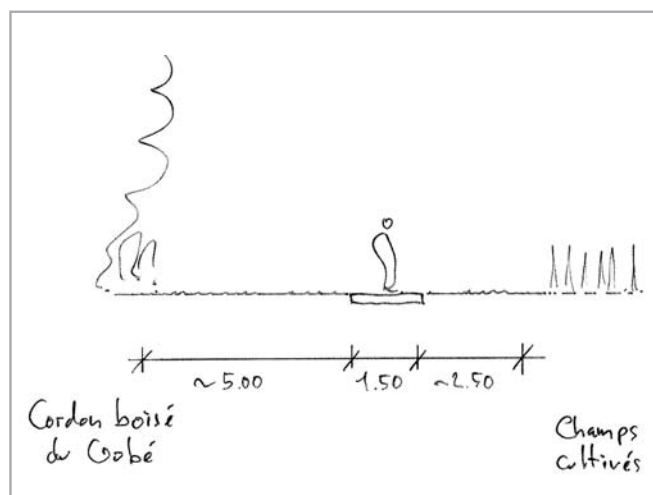
- > 1 - court terme 2, 3 - moyen/long terme

Longueur du tronçon et coût approximatif

- > Tronçon A - 1 km environ, coût évalué à 0,25 mio TTC
- > Tronçon B - 200 m environ, coût évalué à 0,2 mio TTC
- > Tronçon C - 400 m environ, coût évalué à 0,25 mio TTC



Situation



Coupe de principe - mesure n° 1



Cheminement le long du cordon boisé du Gobé

Village

Décembre 2013

Contexte et diagnostic

- > Le village regroupe un grand nombre d'équipements dont l'accès piéton/vélo doit être facilité.
- > La crèche intercommunale et le bâtiment du parascolaire complètent ce pôle d'équipements.
- > Le parc Simon-Eggly a été réaménagé.
- > La route de Lausanne (DP cantonal) constitue l'espace public majeur du village (espace-rue).



Situation

Principes et mesures d'aménagement

- 1 Aménagement d'une liaison directe entre la route de Lausanne et l'école.
- 2 Servitude de passage à négocier au travers du quartier des Mollies (chemin de l'école).
- 3 Réaménagement de la route de Lausanne, amélioration des traversées piétonnes (accès au lac) et aménagement d'une place publique sur le parking de la Mairie.

Mise en œuvre

Instances concernées

- > CA, Commissions du CM
- > Canton : DETA (DGGC) - route de Lausanne (3)
- > TPG - éventuelle future ligne sur route de Lausanne (3)

Coordination

- > Avant-projet de la route de Lausanne (Urbaplan/CERA, janvier 2011)
- > Projet d'agglomération - route de Lausanne (3)

Foncier

- > Parcelles privées (dont commune), DP cantonal (3)

Responsable

- > Commune de Bellevue et canton (3)

Type de mesure

- > Etude, aménagement, servitudes

Horizon de réalisation

- > 1, 2, 3 - court terme

Longueur du tronçon et coût approximatif

- > Tronçon 1 - 50 m environ, coût évalué à 0,1 mio TTC



Parc Simon-Eggly



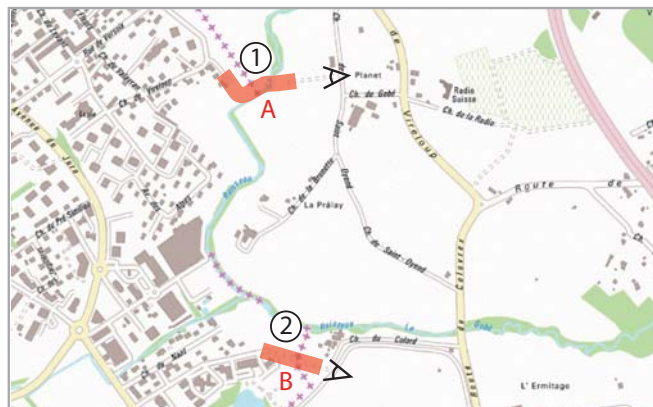
Mairie et parking le long de la route de Lausanne

Liaisons transfrontalières

Décembre 2013

Contexte et diagnostic

- > Le ruisseau du Gobé constitue la frontière franco-suisse entre les communes de Bellevue et Ferney-Voltaire.
- > Depuis le chemin de Saint-Oyend, un cheminement permet de rejoindre le chemin du Gué côté France.
- > Depuis le chemin du Colard, un cheminement permet de rejoindre le chemin de Colovrex côté France.
- > Des liaisons piétonnes et cyclables transfrontalières sont à aménager pour favoriser la mobilité douce et offrir des parcours de promenade en boucle.



Situation

Principes et mesures d'aménagement

- 1 Tronçon A - réaménagement du cheminement existant et prolongement sur France, bande de roulement pour les cycles, accompagnement végétal à créer sous la forme d'un alignement d'arbres (chemin IVS).
- 2 Tronçon B - aménagement du cheminement existant et prolongement sur France, bande de roulement pour les cycles.
- 3 Développement du projet en collaboration avec la commune de Ferney-Voltaire.
- 4 Négociation de servitudes avec les propriétaires privés.

Mise en œuvre

Instances concernées

- > CA, Commissions du CM
- > DETA (DGA, DGNP, DGEau)
- > Commune de Ferney-Voltaire

Coordination

- > Voie verte d'agglomération (selon PDCant 2030)

Foncier

- > Tronçon A - DP communal et parcelles privées
- > Tronçon B - Parcelles privées (dont Etat de Genève)

Responsable

- > Communes de Bellevue et Ferney-Voltaire

Type de mesure

- > Etude, aménagement, servitudes

Horizon de réalisation

- > 1, 2, 3, 4 - court/moyen terme

Longueur du tronçon et coût approximatif

- > Tronçon A - 300 m environ, coût évalué à 0,25 mio TTC
- > Tronçon B - 200 m environ, coût évalué à 0,2 mio TTC



Tronçon A - Cheminement depuis le chemin de Saint-Oyend



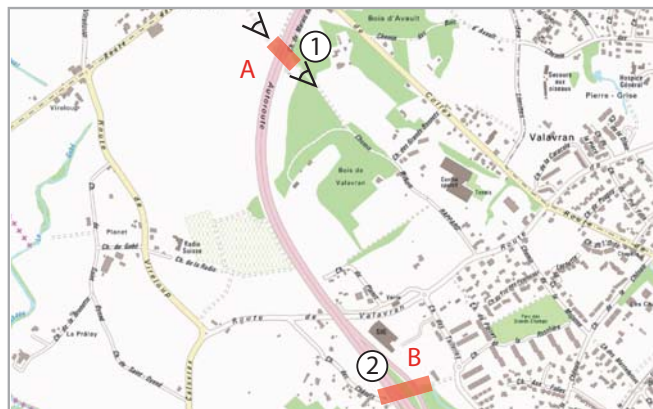
Tronçon B - Cheminement depuis le chemin du Colard

Franchissement de l'autoroute

Décembre 2013

Contexte et diagnostic

- > L'autoroute A1 constitue une barrière territoriale qui coupe la commune du nord au sud.
- > Le franchissement de l'autoroute est actuellement possible à la hauteur de la route de Collex, de la route de Valavran et des voies CFF.
- > Le chemin de randonnée pédestre reliant les villages de Bellevue et Collex fait un détour à la hauteur de l'autoroute par le chemin du Marais-du-Four.
- > La zone d'activités de Valavran est planifiée de part et d'autre de l'autoroute à la hauteur du chemin des Chânats.



Situation

Principes et mesures d'aménagement

- 1 Tronçon A - étude et réalisation d'un nouveau franchissement de l'autoroute pour les piétons et les cycles, en tunnel ou par passerelle, entre le chemin William-Rappart et le chemin de l'Echapée.
- 2 Tronçon B - étude et réalisation d'une passerelle piéton/vélo au-dessus de l'autoroute reliant le chemin des Chânats et le chemin des Tuileries.

Mise en œuvre

Instances concernées

- > CA, Commissions du CM
- > Canton : DETA (DGM, DGGC, DGNP, DGEau), DALE (OU)
- > OFROU

Coordination

- > Projet de zone d'activités de Valavran (PDZI n° 29'747)
- > Montage financier des ouvrages (pour le moment il n'y a pas de budget)

Foncier

- > Tronçon A - DP cantonal et communal
- > Tronçon B - DP cantonal et communal, parcelles privées

Responsable

- > Canton et commune de Bellevue

Type de mesure

- > Etude, ouvrage d'art

Horizon de réalisation

- > 1, 2 - moyen/long terme

Longueur du tronçon et coût approximatif

- > Tronçon A - 75 m environ, coût évalué à 3 mio TTC
- > Tronçon B - 150 m environ, coût évalué à 5 mio TTC



A - Débouché du ch. W.-Rappart sur le ch. du Marais-du-Four



A - Chemin de l'Echapée

Chemin de la Glaise (liaison intercommunale)

Décembre 2013

Contexte et diagnostic

- > Le chemin de la Glaise fait partie de la liaison intercommunale parallèle au lac reliant la ville de Genève et les communes situées au nord (Pregny-Chambésy, Bellevue, Genthod, Versoix).
- > Il constitue un itinéraire piéton/vélo intéressant compte tenu de sa topographie à plat et sa connexion directe avec la ville de Genève.
- > Actuellement, le revêtement en gravillons n'est pas confortable pour les cyclistes qui empruntent ce cheminement régulièrement (pendulaires).
- > A terme, son prolongement en site propre jusqu'au centre ville est envisagé (voie verte d'agglomération).
- > Selon PDMD, réseau paysager équipé (tronçon A) et à équiper en priorité 1 (tronçon B).



Situation

Principes et mesures d'aménagement

- 1 Tronçon A - Réaménager le chemin avec un revêtement de sol en dur (bitume type Végécol par exemple).
- 2 Tronçon B - étudier la possibilité d'élargir le chemin à 3,00 m (largeur actuelle comprise entre 1,50 et 2,00 m).

Mise en œuvre

Instances concernées

- > CA, Commissions du CM
- > DETA (DGNP)

Coordination

- > Voie verte d'agglomération (intention selon PDCant 2030)
- > Commune de Pregny-Chambésy

Foncier

- > DP communal

Responsable

- > Commune de Bellevue

Type de mesure

- > Etude, aménagement

Horizon de réalisation

- > 1, 2 - court/moyen terme

Longueur du tronçon et coût approximatif

- > Tronçon A - 700 m environ, coût évalué à 0,2 mio TTC
- > Tronçon B - 250 m environ, coût évalué à 0,1 mio TTC



Chemin de la Glaise : passage étroit avec revêtement gravier



Passerelle au-dessus de la route des Romelles